

BAC PRO

2017

Baccalauréat professionnel maritime

E52 Histoire-géographie-Enseignement moral et civique

Durée : 2 heures

Une importance particulière sera accordée à la présentation du travail, à l'orthographe et à la correction de l'expression.

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : géographie, éducation civique et histoire. Pour les première et troisième parties, le candidat a le choix entre deux sujets.

1^{re} partie : histoire (sujets d'étude)

2^e partie : enseignement moral et civique (thème d'étude)

3^e partie : géographie (situations)

Tourner la page

Page 1 sur 10

1^{re} PARTIE
HISTOIRE

Le candidat traitera au choix un seul des 2 sujets d'étude.

Sujet d'étude 1

La décolonisation et la construction de nouveaux états : Inde, Algérie.

1^{re} QUESTION (valeur = 2)

Repérer dans le temps et dans l'espace

Attribuer à chaque événement (référéncé de « a » à « d ») la bonne date correspondante (référéncée de « I » à « IV »).

- a) Conférence de Bandung
- b) Indépendance de l'Algérie
- c) Indépendance de l'Inde
- d) Marche du sel par Gandhi

- I. Mars 1930
- II. 15 août 1947
- III. Avril 1955
- IV. 5 juillet 1962

2^e QUESTION (valeur = 7)

Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme.

1. (valeur = 3)

Pourquoi après 1945, le contexte international est-il devenu favorable à l'émancipation des peuples colonisés ?

2. (valeur = 2)

Présenter les similitudes et les différences entre l'Algérie et l'Inde lors de leur accession à l'indépendance.

3. (valeur = 2)

Expliquer les choix faits par l'Inde et l'Algérie depuis leur indépendance.

Sujet d'étude 2

Le monde depuis le tournant des années 1990.

1^{re} QUESTION (valeur = 2)

Repérer dans le temps et dans l'espace

Attribuer à chaque évènement (référéncé de « a » à « d ») la bonne date correspondante (référéncée de « I » à « IV »).

- a) Attentats du 11 septembre contre les tours du World Trade center à New York
- b) Dissolution de l'Union Soviétique (URSS)
- c) Génocide au Rwanda
- d) Réunification de l'Allemagne

- I. 1990
- II. 1991
- III. 1994
- IV. 2001

2^e QUESTION (valeur = 7)

Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme.

1. (valeur = 3)

Expliquer quelles sont les nouvelles menaces qui se sont développées depuis la fin de la Guerre Froide.

2. (valeur = 3)

Décrire le rôle de Gorbatchev et expliquer son importance à la fin de la Guerre froide.

3. (valeur = 1)

Expliquer pourquoi on définit le monde actuel comme un monde « multipolaire ».

2^e PARTIE

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

«Jusqu'à présent, le bilan est plutôt positif, estime Nicolas Cadène, rapporteur général auprès de l'Observatoire de la laïcité. Le moindre problème fait beaucoup de bruit et peut être explosif, mais en réalité il y a très peu de cas.»

«Les chiffres parlent d'eux-mêmes»

Un rapport d'étape de l'observatoire, publié en juin 2013, relève qu'à la rentrée scolaire 2004-05, on avait recensé 639 signes religieux à l'école, contre le double l'année précédente, avant la loi. Dans 96 cas, les élèves ont volontairement quitté leur établissement pour se tourner vers le privé, l'enseignement par correspondance ou à l'étranger. Cette même année, 47 exclusions ont été prononcées, dont 28 ont fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, les autres élèves ayant accepté de retirer le signe ou la tenue incriminée [l'exclusion intervient si le dialogue, inscrit dans la loi, a échoué].

En 2005-06, trois élèves ont fait un recours pour exclusion, puis deux l'année suivante, et aucune ensuite. Les exclusions n'ont quant à elles pas été comptabilisées après 2004. «Les chiffres parlent d'eux-mêmes», assure Jean-Paul Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'Education nationale. Il vante le bilan «très positif» d'une loi qui «ne vise aucune religion en particulier». «Elle a été un facteur d'apaisement», insiste-t-il.

Un rapport commandé par le ministère doit être rendu mi-avril pour faire un bilan complet des dix ans de la loi. En attendant, les échos remontant des collèges et lycées publics semblent indiquer qu'elle est appliquée sans heurt. (...)

La phase obligatoire de dialogue entre l'élève, les parents et le chef d'établissement a joué un rôle crucial. Dans l'écrasante majorité des cas, ce dialogue a permis de dénouer les conflits.

Pétition pour abroger la loi

La rareté des incidents sur le terrain n'a pas apaisé pour autant les tensions entre partisans et opposants à cette loi. Parmi ses détracteurs, Jean Baubérot, historien, sociologue et ancien membre de la commission Stasi [qui a précédé l'élaboration de la loi], considère qu'elle est une source de discriminations. (...)

De leur côté, des professeurs ont lancé un appel sur Mediapart et une pétition en ligne pour faire abroger la loi, dénonçant les «amalgames» qu'elle a suscités et la stigmatisation des musulmans. (...)

Débat sensible

Le débat sur la laïcité à l'école reste très sensible. En attestent les réactions enflammées après la parution en décembre dernier d'un rapport laissant entendre que le voile pourrait de nouveau être autorisé à l'école, suivies d'un démenti de François Hollande. Car en toile de fond, c'est la question de l'intégration qui est en jeu. Et notamment celle des musulmans, qui cristallisent inquiétudes et fantasmes.

3^e QUESTION (valeur = 4)

1. (valeur = 1)

Identifier les interdictions établies par cette loi du 15 mars 2004.

2. (valeur = 1)

Expliquer la manière dont est facilitée l'application de la loi dans les établissements scolaires.

3. (valeur = 2)

Préciser les conséquences de l'application de cette loi dans les établissements scolaires.

3^e PARTIE

GÉOGRAPHIE

Le candidat traitera au choix un seul des 2 sujets d'étude.

Sujet d'étude 1

Les acteurs et enjeux de l'aménagement du territoire – le Conservatoire du Littoral

Cap Fréhel : un nouveau point de vue sur les oiseaux et le paysage

Depuis son acquisition en 2012, le Conservatoire du littoral a imaginé une reconversion de l'ancien restaurant de la Fauconnière en un lieu d'accueil du public, idéal pour une lecture du paysage de la Baie du Mont Saint-Michel, pour admirer le Fort Lalatte et, bien sûr, pour une découverte des oiseaux marins nichant sur les falaises du Cap.

Une partie du bâtiment a été détruit afin que son intégration paysagère respecte le schéma paysager de ce site exceptionnel, et que la végétation caractéristique du Cap Fréhel puisse reconquérir cet espace naturel.

L'autre partie du bâtiment a été restructurée pour ne conserver que les terrasses hautes et basses, afin de créer les zones d'accueil du public. La terrasse haute du site a été conçue pour être accessible aux personnes à mobilité réduite, et l'ensemble des murets et dalles ont été restaurés en grès de Fréhel pour une parfaite intégration du bâtiment à la falaise.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'Opération Grand Site portée par le Syndicat

Mixte Grand site Erquy-Fréhel et dans une réflexion portée par le Conservatoire du littoral et la commune de Plévenon sur l'aménagement, la protection et la valorisation du Cap Fréhel.

Ils bénéficient d'un soutien financier de l'Europe (FEDER)

Le site, inauguré en juin 2016, permettra désormais aux promeneurs de découvrir le Cap Fréhel en toute sécurité, tout en respectant les oiseaux nicheurs.

(source : Mon littoral Bretagne, semestriel, numéro 4, p. 4, été 2016.)

4^e QUESTION (valeur = 7)

1. (valeur = 1)

Où se situe l'aménagement décrit dans le document.

2. (valeur = 1)

Pourquoi est-ce un espace protégé ?

3. (valeur = 3)

Relever 3 contraintes liées à l'aménagement de ce site.

4. (valeur = 2)

Nommer les différents acteurs intervenant dans cet aménagement.

Sujet d'étude 2

Redynamisation économique du bassin châtelleraudais:un projet partagé qui porte ses fruits

Trois cent soixante-quinze emplois, tel est le nombre de postes attendus (la plupart étant déjà effectifs) sur le bassin de Châtelleraut grâce aux opérations portées dans le cadre du contrat territorial qui vient de se clôturer. Celui-ci visait à redynamiser l'économie locale de ce bassin affectée, au début des années 2000, par à diverses faillites, fermetures d'usines ou mises en liquidation judiciaire.

Ainsi, dès 2003, la dégradation de la situation et les menaces qui pesaient sur le bassin, ont conduit à la réalisation d'un diagnostic économique confirmant l'opportunité de la mise en place d'un contrat territorial. Suite aux réunions préparatoires conduites par la DATAR et l'ancienne mission interministérielle sur les mutations économiques (MIME) avec les acteurs locaux en 2004 et 2005, la signature du contrat a été effective le 17 juillet 2006, un avenant venant le compléter en mars 2009 suite à l'annonce de nouvelles suppressions importantes d'emplois au sein des entreprises du bassin.

Globalement, le contrat a mobilisé environ 15M d'euros avec une part État s'élevant à 5,4M d'euros (soit plus de 50% des crédits) et une part collectivités territoriales (Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais, Conseil général de la Vienne, Conseil régional Poitou-Charentes) d'environ 9,7M d'euros.

Le programme mis en place s'est appuyé sur trois axes :

- 1) favoriser le développement économique en valorisant l'attractivité du bassin et en diversifiant les activités ;
- 2) valoriser les ressources humaines et adapter l'offre de formation ;
- 3) renforcer et développer les actions partenariales vers les entreprises (coopération interentreprises, innovation, réseaux).

Il a notamment débouché sur la création d'une zone d'activités économiques (ZAE) et sur celle d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises sur un parc d'activité, sur l'extension d'un autre hôtel d'entreprises et sur le développement du CRITT sport-loisirs de Châtelleraut, spécialisé dans le test de matériels. Des anciens sites d'entreprises ont, par ailleurs, été réaménagés pour accueillir de nouvelles activités. (...).

Source : <http://www.compétitivité.gouv.fr/documents>

4^e QUESTION (valeur = 7)

1. (valeur = 3)

Expliquer le besoin de redynamiser économiquement le bassin châtelleraudais.

2. (valeur = 2)

Donner 2 mesures permettant de valoriser ce territoire.

3. (valeur = 2)

Citer les différents acteurs collaborant à ce projet.

Nota :

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.